



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 5
Partie 2 Corrections aux cartes	6 à 11
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	12
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	NÉANT
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	13, 14

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion – Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

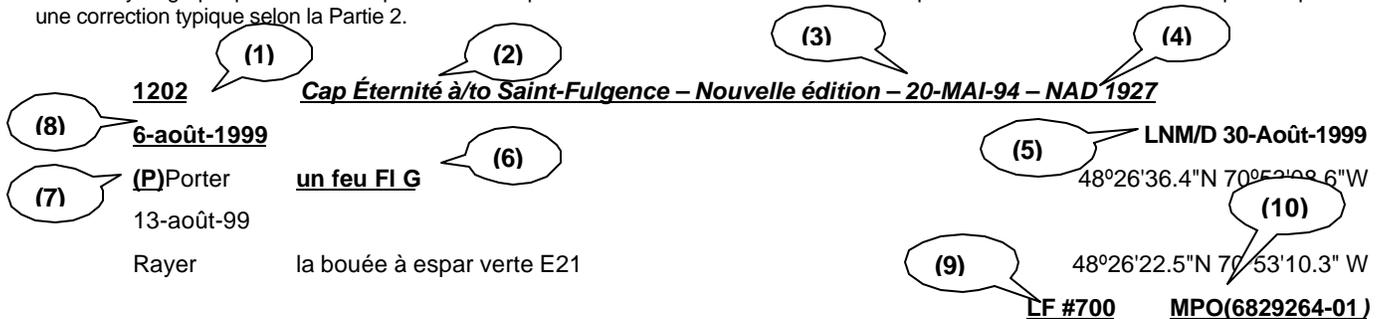
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page x de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNMD** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **Date**. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie : _____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB
DOP Geometry / Géométrie DOP : _____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___
Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____
Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS
Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.
Sea State / État de la mer : _____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage : _____
Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Facsimilé (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____.
NOUVELLE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____.

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

AVIS AUX USAGERS	1
CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.	1
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À LA PUBLICATION DES "AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2003" - PARTIE 1.	12
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À LA PUBLICATION DES "AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2003".	12
*808 PORT DE VICTORIA - PORT DE VICTORIA ORGANISATION DU TRAFIC (PVOT).	4
*817 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - 2003.	1
*805 PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - BULLETINS DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES - 2003.	4
*813 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTE.	2
*816 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION - S57.	2
*815 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.	2
*814 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE CUMULATIVE DE CORRECTIONS AUX CARTES.	3

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3313	6				
3441	6				
3462	6				
3463	7				
3476	7				
5340	7				
5455	2				
6411	8				
6424	8,9				
6425	9,10				
6426	10				
6427	10,11				
6452	11				
6455	11				

PARTIE 1 – Édition 08/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.

En vigueur le 11 octobre 2001, 0000 UTC, le capitaine de tout navire:

d'une jauge brute de 500 tonneaux ou plus;

remorquant ou poussant un bâtiment lorsque la somme de leurs jauges brutes est de 500 tonneaux ou plus;

transportant un polluant ou des marchandises dangereuses, ou remorquant ou poussant un bâtiment qui transporte un polluant ou des marchandises dangereuses;

doit solliciter une autorisation de mouvement 96 heures avant que le navire entre dans les eaux canadiennes en provenance du large ou aussitôt que possible lorsque l'heure prévue d'arrivée du navire dans les eaux canadiennes est moins de 96 heures après l'heure où le navire a quitté son dernier port d'escale. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

AVIS AUX USAGERS

Avis concernant les cartes du Service hydrographique du Canada, achetées entre août 2002 et mars 2003.

Nous avons découvert récemment que certaines cartes marines imprimées mises en circulation par le Service hydrographique du Canada entre le mois d'août 2002 et le mois de mars 2003, ne résistent pas bien à une utilisation normale.

Les défauts se situent au niveau de l'encre qui s'efface trop rapidement ou qui pèle, des cartes qui ne résistent pas au pliage ou qui se détériorent prématurément après avoir été en contact avec de l'humidité. Ces cartes sont aisément identifiables au type de papier utilisé : papier couché (papier lisse recouvert d'un enduit). C'est cet enduit qui se détache du papier lors d'une manipulation normale. Il s'agit d'un défaut de fabrication où la couche a été mal appliquée au papier.

La meilleure façon de vérifier votre carte est d'utiliser votre ongle pour gratter sur une surface blanche de la carte. Les cartes présentant les défauts susmentionnés se désagrègeront, laissant une substance blanche sur l'ongle.

Si vous détenez une ou plusieurs cartes de la période indiquée ayant ce défaut, contactez votre dépositaire pour un remplacement gratuit.

Nous nous excusons pour tout désagrément causé par cette situation et nous vous assurons que nous avons pris toutes les mesures possibles pour éviter ce genre d'inconvénients à l'avenir.

*817

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - 2003

Page D28-2

Insérer ce qui suit après le paragraphe 9 et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence

10 On rappelle aux gens de mer que les fusées et signaux de détresse décrits à l'appendice IV du *Règlement sur les abordages* ne doivent être utilisés que par une personne ou des personnes qui sont en situation de détresse et qui nécessitent des secours immédiats. Toute autre utilisation des fusées de détresse est contraire aux dispositions de la *Loi sur la marine marchande du Canada* (LMMC) et de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). Nous invitons les organisations qui désirent donner de la formation relativement à l'utilisation des fusées de détresse à communiquer avec les fabricants de fusées de détresse qui pourront les informer sur la marche à suivre pour obtenir des aides à la formation.

**PARTIE 1 – Édition 08/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***813 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTE.**

CARTE	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT #	PRIX
Nouvelle édition	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
5455	Kimmirut and Approaches/et les Approches	1:25 000	13-JUN-2003	4	\$20.00

***815 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.**

Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de:

**Nautical International Inc.
B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636**

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

CARTES	TITRE & MATIÈRES	DATE D'ÉDITION	PRIX
Carte nouvelle	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de la carte suivante sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
3053R/M	Shuswap Lake		Voir Note 2
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
4381R/M	Mahone Bay	31-JAN-2003	Voir Note 2
4391R/M	Lahave River Conquerall Bank to/à Bridgewater	20-DÉC-2002	Voir Note 2
4954R/M	Chenal du Havre de la Grande Entrée	21-FÉV-2003	Voir Note 2
4956R/M	Cap-aux-Meules	21-FÉV-2003	Voir Note 2

***816 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION - S57.**

Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de:

**Nautical International Inc.
B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636**

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

PRODUIT EN CIRCULATION	TITRE DE LA CARTE
NUMERO CEN S-57	
CA470318	Fitz Hugh Channel to Lama Passage
CA576268	Quai / Wharf Belledune
CA570006	Active Pass
CA570007	Porlier Pass
CA570008	Montague Harbour
CA470042	Quatsino Sound

**PARTIE 1 – Édition 08/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA470074	Approaches to/Approches à Prince Rupert Harbour
CA573008	Toronto Harbour
CA576096	International Piers
CA576097	North Sydney
CA576098	Sydney River
CA576099	Sydney Wharves/Quais
CA576100	Sydport

***814 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE CUMULATIVE DE CORRECTIONS AUX CARTES.**

La liste de corrections ci-incluse a trait aux cartes qui ont fait l'objet des éditions des Avis aux navigateurs du 02-JUIN-2003 au 29-AOÛT-2003.

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
3001	27-JUN-2003
3002	(09-MAI-2003 Réimpression Annoncée)
3313	29-AOU-2003, 01-AOU-2003, 18-JUL-2003, 04-JUL-2003
3415	04-JUL-2003
3440	04-JUL-2003
3441	29-AOU-2003, 18-JUL-2003
3461	04-JUL-2003
3462	29-AOU-2003
3463	22-AOU-2003
3473	(02-MAI-2003 Nouvelle édition Annoncée)
3476	29-AOU-2003, 01-AOU-2003, 18-JUL-2003
3515	18-JUL-2003
3548	25-JUL-2003
3603	27-JUN-2003
3673	27-JUN-2003
3683	(11-JUL-2003 Nouvelle édition Annoncée)
3890	04-JUL-2003
3894	04-JUL-2003
5316	(16-MAI-2003 Nouvelle édition Annoncée)
5340	29-AOU-2003
5455	(13-JUN-2003 Nouvelle édition Annoncée)
6411	29-AOU-2003, 22-AOU-2003
6417	11-JUL-2003
6418	11-JUL-2003
6424	29-AOU-2003
6425	29-AOU-2003
6426	29-AOU-2003
6427	29-AOU-2003, 22-AOU-2003
6452	22-AOU-2003
6455	29-AOU-2003
7071	13-JUN-2003
7125	(20-JUN-2003 Nouvelle édition Annoncée)
7302	13-JUN-2003
7778	27-JUN-2003

PARTIE 1 – Édition 08/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

*805

PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - BULLETINS DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES - 2003.

Les bulletins de la Sécurité des navires abordent des questions de sécurité à l'égard des navires. Il ne comporte aucun coût et est publié au besoin. La liste complète des bulletins de la sécurité des navires se trouve sur le site Web de Transports Canada.

Si vous n'avez pas accès à notre site Web et désirez faire partie de la liste d'envoi des bulletins de la sécurité des navires, veuillez en faire la demande auprès de Sécurité maritime, dont les coordonnées figurent ci-après.

Les bulletins suivants ont été publiés jusqu'en 30 juin 2003.

Numéro de bulletin	Titre	Date crée
01/2003	Protocole D'entente Conclu Par La Garde Côtière Des États-Unis Et La Sécurité Maritime De Transports Canada Sur La Reconnaissance Mutuelle Des Qualifications Des Marins	2003-01-07
02/2003	Programme provisoire de conformité des petits bâtiments de 2003	2003-01-29
03/2003	Accessibilité des plans de lutte contre l'incendie	2003-05-01

Publications de Transports (TPs) Nouveaux et/ou Modifiés 2003

Publication	Titre	Date
TP 10936	Homme de quart à la passerelle – Cours de formation (modifié)	2003
TP 10944	Avis aux capitaines qui prennent un chargement de charbon (modifié)	2003
TP 11342	Radeau de sauvetage côtier (modifié)	2003
TP 13571	Normes visant les gilets de sauvetage solas (modifié)	2003

On peut obtenir des exemplaires de ces bulletins et publications en s'adressant à:

Sécurité maritime
Transports Canada
Tour C, Place de Ville
11^e étage, 330, rue Sparks
Ottawa, Ontario, K1A 0N8

Courriel: securitemaritime@tc.gc.ca

Site web: Bulletin de la sécurité des navires: http://www.tc.gc.ca/marinesafety/bulletins/toc_f.htm

Publication de transports: <http://www.tc.gc.ca/SecuriteMaritime/TP/menu.htm>

Téléphone: (613) 991-3135

Télécopieur: (613) 990-6191

*808

PORT DE VICTORIA - PORT DE VICTORIA ORGANISATION DU TRAFIC (PVOT).

Cet avis a pour but de vous informer des modifications apportées au diagramme sur l'organisation du trafic au port de Victoria à compter du 15 mai 2003.

- Une nouvelle bouée de renseignements de la pointe Songhees sur le diagramme sur l'organisation du trafic au port de Victoria a été établie à la position suivante : latitude de 48° 25' 33" nord et longitude de 123° 22' 40,1" ouest (NAD 27). Les navires non motorisés devraient rester au nord de la bouée.
- Les bouées les plus à l'est des quatre bouées d'avertissement pour les petits bâtiments ont été légèrement relocalisées vers le nord-est à la position suivante : latitude de 48° 25' 27.9" nord et longitude de 123° 22' 40.1" ouest (NAD 27).
- La ligne formée par ces deux bouées et les damiers situés au nord et au sud définit la limite la plus à l'est de la zone de décollage est/ouest.
- Un quatrième feu à éclats a été ajouté à la balise LL206 de l'île Berens. Les feux à éclats fonctionnent pendant 60 secondes lors du décollage et de l'amerrissage des aéronefs.
- Les voies de circulation pour les petits bâtiments ont été élargies à l'avant-port vers le sud-ouest et se terminent maintenant à la même latitude ou presque que l'extrémité sud de la zone de décollage nord/sud.

PARTIE 1 – Édition 08/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

- En traversant la zone de décollage, les bateaux-taxis sont maintenant tenus de faire clignoter des feux à éclats jaunes pendant 30 secondes.

Veillez noter qu'à compter du 1^{er} avril 2003, une interdiction de rejet des eaux noires sera en vigueur dans toutes les eaux du port de Victoria entre le quai de la pointe Ogden et le pont Trestle. Ce changement sera indiqué dans les Pratiques et procédures pour les ports publics. Ce document peut être consulté sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.tc.gc.ca/programmes/ports/pratproc.htm>.

Il est possible d'obtenir un exemplaire du diagramme de 2003 sur l'organisation du trafic au port de Victoria en appelant la voie VHF 73 ou au (250) 363-3625.

**PARTIE 2 – Édition 08/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

3313 - Haro Strait North/Nord - Feuille 6 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

29-AOÛT-2003		LNM/D. 01-AOÛT-2003
Porter	un câble sous-marin	joignant 48°41'15.5"N 123°24'06.3"W
		48°41'24.7"N 123°23'56.7"W
		48°41'29.2"N 123°23'50.0"W
		48°41'36.4"N 123°23'41.3"W
		48°41'44.2"N 123°23'31.3"W
		48°41'49.7"N 123°23'28.0"W
		et 48°41'57.6"N 123°23'21.3"W
		<i>MPO(6200607-01)</i>

3313 - Sidney and/et Tsehum Harbour - Feuille 7 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

01-AOÛT-2003		LNM/D. 18-JUIL-2003
Déplacer	la bouée à espar de tribord rouge, marquée U4	de 48°40'29.5"N 123°24'45.1"W
		à 48°40'28.6"N 123°24'45.3"W
		<i>MPO(6200581-03)</i>
Déplacer	la bouée à espar de bâbord verte, marquée U11	de 48°40'29.2"N 123°24'45.7"W
		à 48°40'29.1"N 123°24'46.2"W
		<i>MPO(6200581-04)</i>
Porter	une profondeur de 0.7 mètres	48°40'28.7"N 123°24'45.1"W
		<i>MPO(6200581-01)</i>
Porter	une profondeur de 1.1 mètres	48°40'29.2"N 123°24'46.5"W
		<i>MPO(6200581-02)</i>

29-AOÛT-2003		LNM/D. 01-AOÛT-2003
Porter	un câble sous-marin	joignant 48°41'15.5"N 123°24'06.3"W
		48°41'17.4"N 123°24'04.2"W
		48°41'24.7"N 123°23'56.7"W
		48°41'29.2"N 123°23'50.0"W
		et 48°41'36.4"N 123°23'42.3"W
		<i>MPO(6200607-01)</i>

3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983

29-AOÛT-2003		LNM/D. 18-JUIL-2003
Porter	un câble sous-marin	joignant 48°41'15.5"N 123°24'06.3"W
		48°41'24.7"N 123°23'56.7"W
		48°41'29.2"N 123°23'50.0"W
		48°41'36.4"N 123°23'41.3"W
		48°41'44.2"N 123°23'31.3"W
		48°41'49.7"N 123°23'28.0"W
		et 48°41'57.6"N 123°23'21.3"W
		<i>MPO(6200607-01)</i>

3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983

29-AOÛT-2003		
Porter	un câble sous-marin	joignant 48°41'16.0"N 123°24'06.0"W
		48°41'25.0"N 123°23'57.0"W
		48°41'36.0"N 123°23'41.0"W
		48°41'50.0"N 123°23'28.0"W
		et 48°41'57.0"N 123°23'21.0"W
		<i>MPO(6200607-01)</i>

**PARTIE 2 – Édition 08/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

3463 - Strait of Georgia, Southern Portion/Partie Sud - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983

22-AOÛT-2003		LNM/D. 28-FEV-2003
Rayer	la balise de jour de tribord	49°02'18.0"N 122°54'37.0"W MPO(6200598-02)
Rayer	la balise de jour de tribord	49°02'39.0"N 122°54'14.0"W MPO(6200598-03)
Porter	une balise de jour de bâbord	49°03'10.9"N 122°53'58.2"W MPO(6200598-01)

3476 - Approaches to/Approches à Tsehum Harbour - Carte nouvelle - 31-AOÛT-1984 - NAD 1927

01-AOÛT-2003		LNM/D. 18-JUIL-2003
Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée U4	de 48°40'30.1"N 123°24'40.3"W à 48°40'29.2"N 123°24'40.6"W MPO(6200581-03)
Déplacer	la bouée à espar de bâbord, verte, marquée U11	de 48°40'29.8"N 123°24'40.9"W à 48°40'29.8"N 123°24'41.5"W MPO(6200581-04)
Porter	une profondeur de 0.7 mètres	48°40'29.4"N 123°24'40.4"W MPO(6200581-01)
Porter	une profondeur de 1.1 mètres	48°40'29.8"N 123°24'41.8"W MPO(6200581-02)

29-AOÛT-2003		LNM/D. 01-AOÛT-2003
Porter	un câble sous-marin	joignant 48°41'16.2"N 123°24'01.6"W 48°41'18.1"N 123°23'59.5"W 48°41'25.4"N 123°23'52.0"W 48°41'29.9"N 123°23'45.3"W 48°41'37.1"N 123°23'36.6"W 48°41'41.7"N 123°23'30.3"W 48°41'44.8"N 123°23'26.5"W 48°41'46.5"N 123°23'25.1"W 48°41'48.4"N 123°23'24.1"W 48°41'50.3"N 123°23'23.3"W 48°41'52.8"N 123°23'21.4"W 48°41'55.7"N 123°23'18.4"W et 48°41'57.2"N 123°23'16.6"W MPO(6200607-01)

5340 - Approach to Sorry Harbor - Carte nouvelle - 19-AVR-1963 - Photographie aérienne non contrôlée

29-AOÛT-2003		LNM/D. (1503-1998)
Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 3 brasses 5 pieds	61°35'32.0"N 064°36'03.0"W MPO(6601011-01)
Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 3 brasses 4 pieds	61°35'42.0"N 064°36'33.0"W MPO(6601011-02)
Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 4 brasses 4 pieds	61°34'44.0"N 064°36'42.0"W MPO(6601011-03)

**PARTIE 2 – Édition 08/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

6411 - Trail River to/à Camsell Bend - Nouvelle édition - 25-OCT-2002 - Inconnu

22-AOÛT-2003

		LNM/D. 09-MAI-2003
Rayer	la route recommandée	entre 62°08'02.5"N 122°44'46.0"W et 62°08'12.5"N 122°49'18.0"W <i>MPO(6600929-07)</i>
Rayer	la légende Channel Buoyed / Chenal balisée	62°08'10.5"N 122°46'57.0"W <i>MPO(6600929-11)</i>
Porter	une bouée plate de bâbord, verte	62°08'04.0"N 122°44'37.5"W <i>MPO(6600929-01)</i>
Porter	une bouée plate de bâbord, verte	62°08'22.5"N 122°46'11.0"W <i>MPO(6600929-02)</i>
Porter	une bouée conique de tribord, rouge	62°08'21.0"N 122°46'35.0"W <i>MPO(6600929-03)</i>
Porter	une bouée conique de tribord, rouge	62°08'21.5"N 122°47'08.0"W <i>MPO(6600929-04)</i>
Porter	une bouée plate de bâbord, verte	62°08'27.5"N 122°47'36.0"W <i>MPO(6600929-05)</i>
Porter	une bouée conique de tribord, rouge	62°08'18.0"N 122°48'50.0"W <i>MPO(6600929-06)</i>
Porter	une route recommandée	entre 62°08'12.5"N 122°49'18.0"W et 62°08'21.5"N 122°48'49.5"W <i>MPO(6600929-08)</i>

29-AOÛT-2003

		LNM/D. 22-AOÛT-2003
Rayer	la route recommandée	entre 62°12'01.0"N 123°11'37.0"W et 62°13'47.0"N 123°12'50.0"W <i>MPO(6600931-01)</i>
Porter	une route recommandée	entre 62°12'01.0"N 123°11'37.0"W et 62°13'47.0"N 123°12'50.0"W <i>MPO(6600931-02)</i>

6424 - Bryan Island to/à Travailant River - Nouvelle édition - 25-OCT-2002 - Inconnu

29-AOÛT-2003

		LNM/D. 25-AVR-2003
Rayer	la route recommandée	entre 67°13'32.0"N 130°16'57.0"W et 67°14'42.0"N 130°22'23.0"W <i>MPO(6600933-01)</i>
Rayer	la route recommandée	entre 67°18'49.5"N 130°34'09.0"W et 67°19'49.0"N 130°36'40.0"W <i>MPO(6600934-01)</i>
Porter	une route recommandée	entre 67°13'32.0"N 130°16'57.0"W et 67°14'42.0"N 130°22'23.0"W <i>MPO(6600933-02)</i>

**PARTIE 2 – Édition 08/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une route recommandée joignant 67°18'49.5"N 130°34'09.0"W
67°18'53.0"N 130°34'43.0"W
67°19'02.0"N 130°35'13.0"W
67°19'21.0"N 130°35'48.0"W
et 67°19'49.0"N 130°36'40.0"W
MPO(6600934-02)

6425 - Travaillant River to/à Adam Cabin Creek - Nouvelle édition - 25-OCT-2002 - Inconnu

29-AOÛT-2003

LNM/D. 25-AVR-2003

Rayer la route recommandée entre 67°23'34.0"N 131°45'07.0"W
et 67°22'15.5"N 131°49'07.0"W
MPO(6600936-01)

Rayer la route recommandée entre 67°21'59.0"N 131°50'18.0"W
et 67°22'26.5"N 131°54'47.0"W
MPO(6600936-03)

Rayer la route recommandée entre 67°19'32.0"N 132°16'02.0"W
et 67°19'08.0"N 132°18'00.0"W
MPO(6600938-01)

Rayer la route recommandée entre 67°16'13.0"N 132°33'10.0"W
et 67°15'06.5"N 132°38'17.0"W
MPO(6600939-01)

Rayer la route recommandée entre 67°14'47.0"N 132°38'52.0"W
et 67°13'06.0"N 132°41'23.0"W
MPO(6600939-03)

Sur certains exemplaires portant la date d'Avis aux navigateurs 2003-04-25 ou une date plus récente, le changement suivant est requis.

Déplacer la balise d'alignement antérieure de 67°19'39.0"N 132°16'43.0"W
à 67°19'39.0"N 132°16'44.0"W
MPO(6500145-01)

Sur certains exemplaires portant la date d'Avis aux navigateurs 2003-04-25 ou une date plus récente, le changement suivant est requis.

Déplacer la balise d'alignement postérieure portant un azimut de 056° à partir de 056°, 150m de la balise d'alignement antérieure à 056° 78m de la balise d'alignement antérieure
MPO(6500145-02)

Porter une route recommandée joignant 67°23'34.0"N 131°45'07.0"W
67°22'57.5"N 131°47'07.0"W
et 67°22'15.5"N 131°49'07.0"W
MPO(6600936-02)

Porter une route recommandée joignant 67°21'59.0"N 131°50'18.0"W
67°21'55.0"N 131°50'54.0"W
67°21'56.5"N 131°51'33.0"W
67°22'25.0"N 131°53'50.0"W
67°22'28.0"N 131°54'16.0"W
et 67°22'26.5"N 131°54'47.0"W
MPO(6600936-04)

**PARTIE 2 – Édition 08/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une route recommandée entre 67°19'32.0"N 132°16'02.0"W
et 67°19'31.5"N 132°17'15.0"W
MPO(6600938-02)

Porter une route recommandée joignant 67°16'13.0"N 132°33'10.0"W
67°15'28.0"N 132°36'18.0"W
et 67°15'06.5"N 132°38'17.0"W
MPO(6600939-02)

Porter une route recommandée joignant 67°14'47.0"N 132°38'52.0"W
67°13'53.0"N 132°40'00.0"W
67°13'23.0"N 132°40'43.0"W
et 67°13'06.0"N 132°41'23.0"W
MPO(6600939-04)

6426 - Adam Cabin Creek to/à Pt. Separation - Nouvelle édition - 25-OCT-2002 - Inconnu

29-AOÛT-2003 LNM/D. 02-MAI-2003
Rayer la route recommandée entre 67°18'29.0"N 133°16'52.0"W
et 67°18'56.0"N 133°20'19.0"W
MPO(6600964-01)

Rayer la route recommandée entre 67°23'07.0"N 133°32'04.0"W
et 67°23'37.0"N 133°32'34.0"W
MPO(6600965-01)

Porter une route recommandée joignant 67°18'29.0"N 133°16'52.0"W
67°18'31.0"N 133°17'19.0"W
67°18'33.0"N 133°18'09.0"W
67°18'32.5"N 133°18'45.0"W
67°18'32.0"N 133°19'17.0"W
67°18'35.0"N 133°19'41.0"W
67°18'39.0"N 133°19'52.0"W
67°19'08.0"N 133°21'16.0"W
et 67°19'45.0"N 133°22'37.0"W
MPO(6600964-02)

Porter une route recommandée joignant 67°21'17.0"N 133°26'48.0"W
67°24'01.0"N 133°31'38.0"W
et 67°25'05.5"N 133°32'45.0"W
MPO(6600965-02)

6427 - Point Separation to/au Aklavik Channel - Nouvelle édition - 25-OCT-2002 - Inconnu

22-AOÛT-2003 LNM/D. 09-MAI-2003
Rayer la route recommandée entre 67°38'00.0"N 134°14'52.0"W
et 67°38'49.0"N 134°15'32.0"W
MPO(6600967-01)

Porter une route recommandée joignant 67°38'00.0"N 134°14'52.0"W
67°38'16.0"N 134°15'30.0"W
67°38'27.0"N 134°15'36.0"W
et 67°38'49.0"N 134°15'32.0"W
MPO(6600967-02)

29-AOÛT-2003 LNM/D. 22-AOÛT-2003
Rayer la route recommandée entre 67°41'46.0"N 134°15'10.0"W
et 67°43'51.0"N 134°13'34.0"W
MPO(6600968-01)

**PARTIE 2 – Édition 08/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une route recommandée joignant 67°41'46.0"N 134°15'10.0"W
67°41'59.0"N 134°15'25.0"W
67°42'20.0"N 134°15'49.0"W
67°42'55.0"N 134°16'57.0"W
67°43'27.0"N 134°15'14.0"W
et 67°43'51.0"N 134°13'34.0"W
MPO(6600968-02)

6452 - Mackenzie River / Fleuve Mackenzie (Kilometre / Kilomètre 0-58) - Nouvelle édition - 25-OCT-2002 - Inconnu

22-AOÛT-2003

Porter une bouée conique de tribord, rouge 61°13'01.0"N 117°24'00.0"W
MPO(6600969-01)

6455 - Continuation A - Nouvelle édition - 25-OCT-2002 - Inconnu

29-AOÛT-2003

Porter une bouée plate de bâbord, verte 61°20'42.0"N 120°00'06.0"W
MPO(6600970-01)

PARTIE 3 – Édition 08/2003
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À LA PUBLICATION DES "AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2003" - PARTIE 1.

Ajouter en page 1-2 le préavis suivant :

5) Systeme d'identification automatique (AIS)

Installation d'équipement AIS pour les stations terrestres dans les centres SCTM au Canada.

Les Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne procèdent à l'installation d'équipement du système d'identification automatique à des sites radio sélectionnés et associés avec les centres SCTM (Comox, St John's, Placentia Bay, Halifax, Les Escoumins, Québec, Montréal et Sarnia) pour effectuer des tests. L'équipement AIS est en mode de "**Test opérationnel**". Les navigateurs peuvent donc observer sur leur écran AIS une icône correspondante à une station terrestre. Pour plus d'information veuillez contacter les centres SCTM cités ci-dessus.

Plus amples informations sur l'implémentation du réseau national d'installations terrestres AIS seront publiées au besoin.

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À LA PUBLICATION DES "AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2003".

Page 3-6

Sous le section :

Procédures applicables au mouvement des navires

Modifier:

- a) Tout participant des STM qui remorque à l'arrière doit utiliser une haussière aussi courte que le permette la sécurité et avoir une bonne connaissance du métier.
- b) Tout participant des STM de 100 mètres de long ou plus (longueur du navire) fera de son mieux, conformément aux usages en matière de sécurité et applicables dans l'industrie pour:
 - i) Le capitaine qui suit un autre navire doit demeurer à une distance minimale de 0,5 milles marins (5 câbles) du navire qui le précède.
 - 1) Le capitaine qui suit un autre navire doit demeurer à une distance minimale de 0,5 milles marins (5 câbles) du navire qui le précède;
 - 2) Avant de rattraper un autre navire en vitesse de progression (SOA) avec l'assentiment du Centre des SCTM de Victoria, le capitaine doit s'assurer de l'absence de toute circulation contraire et respecter un point d'approche minimale de 0,5 milles marins (5 câbles);
 - 3) Si le capitaine du navire sort du Boundary Pass rencontre un navire entrant du Haro Strait qui se trouve déjà dans le SOA, le capitaine ne doit entrer que lorsque le navire sortant a dépassé le cap vecteur du navire entrant qui a déjà amorcé son virage et respecter un point d'approche minimale de 0,5 milles marins (5 câbles).
 - ii) Le capitaine doit demeurer à une distance minimale de 0,3 milles marins (3 câbles) de Turn Point

On s'attend à ce que tous les participants des STM qui s'approchent du SEP de Turn Point fassent des arrangements sécuritaires de croisement nord-sud à Monarch Head ou à Blunden Islet; et au feu Lime Kiln (LL222/É.-U.19695) ou au feu Kellett Bluff Light (LL229/É.-U.19720) en direction nord. Ces arrangements doivent être faits au plus tard avant d'atteindre le point d'appel 6 à Gowlland Point (LL253/É.-U.19800) en allant vers le sud et à peu près au travers du feu de Danger Shoal et de la bouée Horn (É.-U.19775) en allant vers le nord

PARTIE 5 – Édition 08/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu		Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-------------------------	--	---	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

134 G5242	Lennard Island	Pointe SW. de l'île. 49 06 37.5 125 55 24.7	FI	W	10s	34.9	17	Tour cylindrique blanche, bande rouge à la partie supérieure. 17.8	Lum. 0.28 s; obs. 9.72 s. À longueur d'année. Carte:3685 Éd. 08/03 (P03-053)
206 G5312.4	Berens Island Balise aéronautique	Extrémité SE. de l'île, côté Ouest de l'entrée du port. 48 25 27 123 23 30	Q	G	1s	6.1	4	Tour cylindrique blanche, bande verte à la partie supérieure.	À longueur d'année. Réflecteur radar. Fonctionne pendant 60 secondes lors des départs et arrivées d'hydravions. Activés par la Station d'information de vol. Carte:3415 Éd. 08/03 (P03-056)
207 G5320	Shoal Point Balise aéronautique	À l'Ouest de la pointe. 48 25 25 123 23 15.5	Q	R	1s	5.8	Tour cylindrique blanche, bande rouge à la partie supérieure sur un dauphin à 19 pieux.	À longueur d'année. Fonctionne pendant 60 secondes lors des départs et arrivées d'hydravions. Activés par la Station d'information de vol. Carte:3415 Éd. 08/03 (P03-057)
208 G5322	Pelly Island Balise aéronautique	Extrémité Sud de l'île. 48 25 32.8 123 22 58.5	FI	G	4s	5.8	Tour cylindrique blanche, bande verte à la partie supérieure. 6.3	À longueur d'année. Fonctionne pendant 60 secondes lors des départs et arrivées d'hydravions. Activés par la Station d'information de vol. Carte:3415 Éd. 08/03 (P03-058)
209 G5324	Laurel Point Balise aéronautique	Extrémité NW. de la pointe. 48 25 28.9 123 22 33.4	Q	R	1s	5.6	3	Tour cylindrique blanche, bande rouge à la partie supérieure.	À longueur d'année. Fonctionne pendant 60 secondes lors des départs et arrivées d'hydravions. Activés par la Station d'information de vol. Carte:3415 Éd. 08/03 (P03-059)
715	Shkgeaum Bay, Alignement	54 18 38 130 24 24	F	Y	3.9	10	Mât gris; marque de jour orange, bande verticale noire. 7.6	À longueur d'année.
715.1		172° 228.7 m du feu antérieur	F	Y	8.4	10	Mât gris; marque de jour orange, bande verticale noire. 7.6	À longueur d'année. Carte:3955 Éd. 08/03 (P03-060,061)

PARTIE 5 – Édition 08/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

Feu de (E.I.) 2522 H13.84	Cambridge Bay - Alignement 2	69 05 13 104 57 07	F Y	10.1	14	Mât à claire-voie gris, marque de jour rouge, bande verticale blanche. 4.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2523 H13.85		015° 426.7m du feu antérieur.	F Y	12.8	14	Tour à claire-voie grise, marque de jour rouge, bande verticale blanche. 6.1	Visible sur l'alignement. Saisonnier.

Carte:7750
Éd. 08/03 (A03-004,005)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.